ASSOCIATION SÉCURITÉ RIVIERA

Préavis No 05/2022
Renouvellement du registre des entreprises de l'ASR
Demande d'un crédit d'investissement de CHF 144'000.00
Rapport de la commission

Monsieur le Président,
Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers,

La Commission s'est réunie le 12 juillet 2022 à Montreux pour l'étude du préavis N° 05/2022. La commission, dont tous les membres étaient présents, était composée comme suit :

M. Yvan Kraehenbuehl - *président-rapporteur*	La Tour-de-Peilz
Mme Laetitia Cocelli Sivis	Montreux
M. Silvano Pozzi	Montreux
M. Yvan Cornu	Vevey
M. Clément Tolusso	Vevey
Mme Anne Ducret	Amont – Chardonne
Mme Corinne Borloz	Amont – Corseaux
Mme Michèle Perrelet	Amont – Blonay St-Légier
M. Julien Décombaz	Amont – Blonay St-Légier

Etaient également présent les membres du CoDir suivants :

M. Bernard Degex	Président, Municipal à Blonay - St-Légier
M. Jean-Baptiste Piemontesi	Vice-président, Municipal à Montreux
M. Patrick Michaux	Membre, Municipal à Corseaux

Ainsi que de la Direction de l'ASR :

M. Frédéric Pilloud	Directeur
M. Sébastien Piu	Dir. admin. et Chef des services généraux
Mme Véronique Egnersson	Resp. adj. office du commerce & manif.

Et finalement pour les questions techniques, M. Roger Schaad, développeur de la solution eAdmin pour Prime Technologies.

Nous remercions toutes ces personnes pour leur accueil et surtout pour les explications données concernant l'objet de ce préavis.

La commission a posé les questions suivantes :

Question générale I : L'interface avec la police cantonale sera-t-il efficient dès le départ de la mise en service du programme?

Réponse : L'interface d'importation des données existe mais il n'y a pas de système de mutation car le Canton est toujours en discussion, on est au statu quo actuellement. Par contre, l'ASR n'a pas reçu de communication négative de la part du Canton par rapport à des retards ou des problèmes de ce type là et ils ont bon espoir que cela fonctionne correctement, étant précisé que la base est donnée par la police cantonale et ensuite toute une série d'informations sont traitées par les registres spécifiques de l'ASR et des communes.

Question générale II : Comment ce sont passés les appels d'offre et s'ils ont dû passer par les marchés publics ?

Réponse : En 2016, un appel d'offre informel avait eu lieu mais qui n'était pas un processus de marchés publiques à proprement parler soumise à la législation sur lesdits marchés publiques, le but à cette époque était d'examiner les différentes entreprises qui étaient en mesure de répondre aux conditions fixées. Le retour de l'époque était qu'un grand nombre de sociétés n'étaient pas en mesure de le faire.

Aujourd'hui, la question des marchés publiques s'est posée mais comme le montant du préavis (CHF 144'000.-) est en dessous des valeurs seuils pour ce type de démarche (dès CHF 150'000-.), on reste dans une procédure de gré à gré.

Finalement, on peut également se poser la question si on a véritablement affaire à un marché public car la solution est existante et ce n'est qu'une amélioration et non quelque chose de complètement nouveau. L'exigence temporelle a fait également partie de l'équation en recherchant à faire au mieux, au plus simple et aux meilleures conditions et c'est pourquoi la solution de Prime Technologies a été choisie car c'est la solution optimale.

Question générale III : La solution de Prime Technologies est utilisée dans la majorité des communes de la Riviera, es-ce-que c'est également le cas pour d'autres communes du canton de Vaud ou juste limité à la Riviera ?

Réponse : Prime Technologies installe ses solutions dans toute la Suisse Romande principalement, comme à Rolle ou Gland. A noter que la solution de l'éditeur « Innosolvcity » se trouve être le leader Suisse des solutions informatiques pour la gestion communale et est très déployé en Suisse Allemande.

Du côté de l'ASR, le fait que de nombreuses communes de la région, ainsi que la commission sur la taxe de séjour, utilisent déjà des solutions de Prime Technologies a également pesé dans la balance.

Question générale IV : Dans le cahier des charges, il est indiqué dans « formations utilisateurs », les formations peuvent être filmées et réutilisées à bien plaire par le client, l'ASR va-t-elle profiter de cette possibilité ?

Réponse : L'idée est d'avoir une pérennité et d'aller au plus simple, la possibilité n'a pas été envisagée concrètement mais devra être discutée dans le but de mettre en place des e-learning afin de gagner du temps, surtout lors du renouvellement du personnel.

Question générale V : Le montant du préavis de CHF 144'000.00 ne comprends que la phase 1, quid de la phase 2 ?

Réponse : La phase 1 est l'installation de base qui est la condition sine qua non afin qu'il n'y ait pas de soucis d'ici à la fin de l'année et pour pouvoir fonctionner au 1er janvier 2023. Ensuite, pour ce qui est de la phase 2, ce sont des améliorations qui seront budgétisées car de moindre coût.

Question générale VI : Concernant les intérêts sur la projection annuelle de la charge sur 5 ans, ceux-ci sont indiqués à 0.42%, est que ces taux sont toujours d'actualité ?

Réponse : Il s'agit d'un taux technique qui a été indiqué à l'émission des documents. Par rapport à la trésorerie de l'ASR, la Direction essaye de limiter au possible les emprunts afin d'utiliser cette dernière et évier les intérêts négatifs.

Quand bien même, s'ils devaient passer par l'emprunt, une prospection serait faite afin de trouver le taux le plus avantageux et ce à la vue actuelle des fortes fluctuations de taux sur les marchés.

Question générale VII : Au niveau du groupe de travail mentionné à la page 6 du préavis, une séance était prévue dans le courant du printemps 2022, cette séance a-t-elle eu lieu et qu'elles étaient les tâches et objectifs de celle-ci ?

Réponse : Une première séance de travail c'est effectivement tenue mais plus tard. L'idée de ce groupe de travail, composé de politique mais également de personnes dites « techniques » travaillant dans les différentes communes de la Riviera, est de bien comprendre leurs besoins dans un soucis d'efficacité afin d'éviter que chaque commune ne revienne vers le prestataire afin de demander le rajout d'éléments. La possibilité d'amélioration sera toujours possible dans un deuxième temps mais l'idée est d'avoir un produit qui intègre tous les éléments nécessaires dès le départ.

La synergie de travail avec les communes tant du point de vue financer que technique est primordial afin que celle-ci puissent définir dès le départ leurs besoins par rapport à ce nouveau système. Elles auront la possibilité des réaliser des tâches qui ne pouvaient être faites avant, comme la sélection de listing et autres.

Certaines communes avaient déjà commencé un processus de mise en place d'un tel système et qu'elles ont stoppé à la vue de ce qui allait être mis à disposition avec ce projet « Registre des entreprises » avec la solution eAdmin de Prime Technologies.

CONCLUSIONS

Eu égard à ce qui précède, c'est à l'unanimité des membres présents que la Commission vous prie, Monsieur le Président, Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

ASSOCIATION SÉCURITÉ RIVIERA

Le Conseil intercommunal de l'Association Sécurité Riviera

Vu le préavis no 05/2022 du Comité de direction du 12 mai 2022 relatif à la demande d'un crédit d'investissement de CHF 144'000.00 dédié au renouvellement du registre des entreprises de l'ASR ;

Vu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour

Décide

- d'autoriser le Comité de direction à procéder au remplacement de l'actuel registre des entreprises par la solution telle que décrite dans le préavis 05/2022
- d'adjuger ce remplacement à la société Prime Technologies SA pour un montant de CHF 144'000.00 au maximum ;
- de financer cet investissement par l'emprunt, que le Comité de direction est autorisé à souscrire aux meilleures conditions du marché ;
- d'amortir cet investissement sur une durée de 5 ans ;
- d'octroyer un crédit complémentaire de CHF 20'000.00 sur le compte 608.3151.01 « entretien du matériel informatique du budget 2023 » ;
- d'autoriser le Comité de direction à signer tous actes et conventions en rapport avec cet investissement.

La Tour-de-Peilz, le 21 juillet 2022

Le Président - Rapporteur

Yvan Kraehenbuehl